

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00349

Numéro SIREN : 527 874 903

Nom ou dénomination : A.X INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 635

Désignation de l'entreprise <u>EURL LE MOULIN D'ANTOINE</u>					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>4B CHEMIN DES BAUDS</u>					<u>04860 PIERREVERT</u>			
Numéro SIRET * <u>5 2 7 8 7 4 9 0 3 0 0 0 3 4</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>			
					Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>			
ACTIF								
					Brut 1			
					Amortissements - Provisions 2			
					Net 3			
					Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	3 113	030	687		
	Immobilisations financières * (1)		040	983	042	983		
	Total I (5)		044	4 096	048	687		
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
			060		062			
		Marchandises *		064		066		
		Avances et acomptes versés sur commandes		068		070		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	3 999	074	3 999	
Autres * (3)			080		082			
Valeurs mobilières de placement		084	118 967	086	118 967			
Disponibilités		092		094				
Charges constatées d'avance *		096	122 966	098	122 966			
Total II		110	127 062	112	687			
Total général (I+II)					126 375	124 530		
PASSIF					Exercice N NET 1			
					Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	300		300		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134	73 478		55 928		
	Résultat de l'exercice		136	35 888		17 549		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	112 665		76 778		
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			6 981		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	8 079		40 771		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	13 709		47 752		
	Total général (I + II + III)		180	126 375		124 530		
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 113
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	135 000

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL LE MOULIN D'ANTOINE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 9		13 1 1 2 2 0 1 8					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	1 402	210	2 323	6 993					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	920	214	66 997	159 515					
		services *			217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 043							
	Autres produits				230	9 549	3 404						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	79 912	169 912						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 082	5 866						
	Variation de stock (marchandises) *				236	362	(1 550)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	16 261	42 386						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	2 225	461						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 3 020 - immobilier)			242	16 896	30 624						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 617)			244	945	2 208						
	Rémunérations du personnel *				250	34 662	53 090						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 920	17 913						
	Dotations aux amortissements *				254	2 194	2 372						
	Dotations aux provisions				256	9 473							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	9	100					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)					264	91 028	153 470						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(11 116)	16 442						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280								
	Produits exceptionnels				(IV) 290	136 625	1 061						
	Charges financières				(V) 294		8						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	89 621	115						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306		(170)							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	35 888	17 549						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	35 888	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. octies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	Divers (44. quaterdecies)	ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				45 379
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	9 491		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	9 491			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CESSION DU FONDS DE COMMERCE AU 29/07/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

LE MOULIN D'ANTOINE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 4B Chemin des Bauds
04860 PIERREVERT
RCS MANOSQUE 527 874 903

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 JUIN 2020**

Monsieur Ludovic ARNOUX, demeurant 4B Chemin des Bauds - 04860 PIERREVERT
Propriétaire de la totalité des 100 parts de 30 € chacune composant le capital social de la société
LE MOULIN D'ANTOINE.

Associé unique et gérant de ladite société,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Ludovic ARNOUX, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et le rapport spécial relatif à l'article L 223-19 du Code de commerce.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT:

L'associé unique décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante, à savoir :

Résultat de l'exercice :

Bénéfice : 35 888 euros.

Affectation

En report à nouveau, soit : + 35 888 euros
Le poste report à nouveau présente, donc, après affectation, un solde de 109 366 euros.

Sommes mises en distribution au cours des trois exercices précédents :

NEANT.

L'associé unique
Ludovic ARNOUX

